

Bénéfices sociaux et initiative privée, par GÉRARD DION, JACQUES ST-LAURENT, JEAN-MARIE MARTIN, T.-H. ROBINSON, ROLAND PARENTEAU, EUGÈNE FORSEY, MONTEATH DOUGLAS, EDWARD DUFF. Un vol., 7½ po. x 6, broché, 180 pages — LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1959

A. P.

Volume 36, numéro 3, octobre–décembre 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001560ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001560ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., A. (1960). Compte rendu de [*Bénéfices sociaux et initiative privée*, par GÉRARD DION, JACQUES ST-LAURENT, JEAN-MARIE MARTIN, T.-H. ROBINSON, ROLAND PARENTEAU, EUGÈNE FORSEY, MONTEATH DOUGLAS, EDWARD DUFF. Un vol., 7½ po. x 6, broché, 180 pages — LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1959]. *L'Actualité économique*, 36(3), 549–550.
<https://doi.org/10.7202/1001560ar>

Bénéfices sociaux et initiative privée, par GÉRARD DION, JACQUES ST-LAURENT, JEAN-MARIE MARTIN, T.-H. ROBINSON, ROLAND PARENTEAU, EUGÈNE FORSEY, MONTEATH DOUGLAS, EDWARD DUFF. Un vol., 7½ po. × 6, broché, 180 pages. — LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1959.

Ce livre contient diverses études présentées à l'occasion du 14^e congrès organisé par le Département des Relations industrielles de l'Université Laval, congrès consacré au problème des bénéfices sociaux. Nous n'avons malheureusement pas la possibilité de résumer ici chacun des exposés séparément, c'est pourquoi nous nous limiterons à faire un résumé de l'ensemble du volume.

L'attitude de la société capitaliste à l'égard des bénéfices sociaux accordés aux salariés a fondamentalement évolué. En effet, on ne les considère plus aujourd'hui comme un instrument provoquant le déclin de la liberté et le ralentissement de la productivité. Au contraire, certains économistes ont constaté que l'accroissement de la sécurité peut être une cause de l'accroissement de la consommation et par conséquent de l'activité industrielle. Le terme de bénéfices marginaux n'a pas été jusqu'à maintenant défini d'une façon satisfaisante et le problème est compliqué par l'insuffisance et la variété, souvent mal fondée, des statistiques qui rendent toute comparaison, sur le plan international et même national, fort malaisée.

En ce qui concerne l'économie canadienne, on peut constater toutefois que, dans l'ensemble, les contributions de l'entreprise au financement des bénéfices sociaux ne représentent pas pour cette dernière une charge trop lourde. Il demeure vrai, toutefois, que les dirigeants syndicaux exercent souvent des pressions sur les patrons pour obtenir l'élargissement des bénéfices marginaux en vue de les destiner à la protection des travailleurs, et que l'attitude de ces derniers varie suivant la nature même de ces bénéfices et la situation de l'entreprise, tout en restant parfois fort circonspecte.

En effet, les bénéfices marginaux, négligeables autrefois, deviennent actuellement de plus en plus une partie de la rémunération et un concurrent du salaire lui-même. Pour l'employeur, ils représentent un élément avantageux car facilement comptabilisable d'avance, tout en constituant pour l'employé un facteur de sécurité. En période d'inflation, néanmoins, le fait d'avoir renoncé à des gains immédiats, en vue des avantages futurs, se retourne contre les salariés, mais les compagnies d'assurance s'emploient très activement à éliminer ce risque.

En ce qui concerne le marché du travail, au sens général du terme, les bénéfices marginaux variés et non généralisés affectent parfois la mobilité de la main-d'œuvre; toutefois les syndicats protègent les ouvriers contre les pressions abusives qu'éventuellement le patronat serait tenté d'exercer afin de les empêcher de changer d'emploi.

Sur le plan d'une économie nationale donnée, des bénéfices marginaux bien contrôlés et bien orientés représentent un élément constructif; mais, mal organisés, ils ne peuvent qu'engendrer l'inflation. C'est pourquoi il reste urgent de pousser l'étude de ce facteur de rémunération aussi loin que possible afin de permettre,

aussi bien aux syndicats qu'au corps patronal de connaître toute l'étendue des améliorations à faire et des conséquences qui en résulteront pour les individus et pour l'ensemble de la société.

Contrairement à la plupart des publications du même genre, l'ouvrage publié par l'Université Laval constitue un ensemble parfaitement coordonné, bien qu'il se compose de textes de divers auteurs dont chacun présente un aspect différent de la question. A.P.

Structure économique et civilisation (L'Égypte et le destin économique de l'Islam), par JACQUES AUSTRUY. Un vol., 6½ po. × 10, broché, XXI et 366 pages. — SOCIÉTÉ D'ÉDITION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, Paris, 1960.

Cet ouvrage, l'auteur a cru bon de le signaler, est le fruit de la confrontation de l'enseignement qu'il a reçu à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris avec les «réalités troublantes» à lui imposées par un séjour prolongé dans les pays du Moyen-Orient.

Convenant avec le préfacier qu'il semble bien qu'en fait la démarche intellectuelle de M. Austruy ait été en sens inverse du plan de son livre, attendu qu'ayant acquis sur le terrain et par de nombreuses lectures une réelle connaissance de l'Islam, l'auteur a été conduit à réexaminer sous un éclairage nouveau, voire à compléter les concepts et catégories qui, jusqu'à présent, s'étaient révélés suffisants pour expliquer le mécanisme du développement économique de l'Occident», admettons que ce n'est pas par hasard que cette double inspiration se trouve inscrite dans le plan même de l'ouvrage dont la première partie, beaucoup plus théorique que l'autre, est un exposé assez abstrait des notions de structure, de système, de type d'organisation, etc..., tandis que la seconde est en quelque sorte une application des conclusions de la première partie au cas concret et très actuel de l'Égypte contemporaine.

Dans la première partie, l'auteur cherche à dégager une notion de structure capable par ses dimensions d'englober des économies différentes de la nôtre. À cette fin, il applique, dans un premier chapitre, les philosophies de l'histoire et les théories modernes de l'évolution à la découverte des éléments les plus caractéristiques du phénomène social, dans le cadre de la notion de civilisation qui lui paraît être le «premier ensemble historique intelligible» et qui, partant, à ses yeux, doit servir de base à l'analyse économique.

Descendant ensuite, dans un deuxième chapitre, de ce cadre très général à des ensembles plus précis permettant une étude structurale plus rigoureuse, il en vient, dans le troisième et dernier chapitre de cette première partie, à chercher les relations entre les théories économiques de la structure et les cadres précédemment définis et par là à apporter des précisions à la notion de structure, tant dans sa constitution que dans ses transformations dans le temps.

Quant à l'analyse des formes d'organisation économique de l'Égypte, pays d'Islam, et de leur évolution probable, matière de la seconde partie de l'ouvrage, on a vu que c'est l'illustration des thèmes principaux développés dans la première partie.